

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX (CPA)

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études,
<input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation
<input checked="" type="checkbox"/> PICS ou organisation similaire | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien PCS
<input checked="" type="checkbox"/> Système d'alerte
<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) |
|---|---|

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

Date de création : 1993 avec 6 communes, puis 33 en 2001 et **enfin 34 en 2002** (périmètre actuel)

Nombre de communes : 34

Nombre d'habitants sur le territoire : 354 128 (*Recensement 2006 – Source Insee*)

Taille des communes : de 142 534 à 131 habitants

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure

- Feux de forêts (risque récurrent sur le territoire – plus de 70 000 hectares d'espaces sensibles). Tous les ans le territoire est touché à plus ou moins grande échelle par ce risque.
- Pluies (épisodes orageux violents),
- Neige.

Compétence particulière liée à la problématique :

Une compétence volontariste, voulue par Madame le Président et les élus communautaires. Elle repose sur :

- Délibération 2003-A096 du 16 mai 2003 – Objet : La Gestion de la sécurité et des risques – Rôle potentiel de la Communauté du Pays d'Aix – Création d'une Mission Risques Majeurs.
- Bureau Extraordinaire – Séminaire Risques Majeurs du 02 mai 2005 à l'attention des 34 maires du territoire avec la participation et l'appui du MEDAD (actuel MEEDDAT) et du Ministère de l'Intérieur (DSC).
- Délibération 2005-A346 du 8 décembre 2005 – Objet : Proposition d'accompagnement des communes sur la question des risques majeurs.

Moyens affectés à la thématique risques majeurs dans la structure :

Aujourd'hui, passée d'une Mission à une Direction des Risques, cette organisation se compose de 10 personnes :

- 1 Directeur,
 - 1 Directeur délégué (Officier Sapeur Pompier – Mis à disposition)
 - 1 Service Risques Majeurs (2 personnes),
 - 1 Service Prévention, Sécurité bâtementaire, Plan de Continuité des Services– Sécurité du personnel (ACMO-ACFI) – (3 personnes)
 - 1 Service Administration/Finances (3 personnes)

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

Les risques majeurs sur le territoire sont recensés par les Services de l'Etat dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs des Bouches du Rhône (DDRM).

La Direction s'efforce, au travers de différents partenariats, d'y apporter un complément thématique par thématique.

Disposant d'un SIG (Système d'Information Géographique), la Direction de l'Informatique et la Direction des Risques travaillent à la mise en place d'un « Extranet » à destination des communes (gestion du territoire face aux risques majeurs et gestion de crise).

Information / sensibilisation / formation :

Vers les Communes :

- Réalisation et coordination des DICRIM pour les 34 communes (Conception/Financement CPA – Impression/Diffusion à la charge des communes)

Vers la population :

- Réalisation, impression et diffusion (160 000 exemplaires) d'un guide pratique intitulé *Savoir se préparer aux risques majeurs* « Au service de votre sécurité, dans le cadre du Plan Familial de Mise en Sécurité »
- Réalisation, impression et diffusion de 1000 affiches « *Face aux risques majeurs, des gestes qui sauvent...* » à destination des scolaires.
- Soutien aux communes pour l'organisation de réunions publiques sur le sujet des risques et des obligations qui en découlent (exemple : Obligation Légale de Débroussailler)

Manifestations à caractères régional et national :

- Organisation en partenariat avec le MEEDDAT et le Réseau Idéal du 1^{er} Forum « Les IRISES » Mars 2007.
- Organisation d'un Séminaire Feux de Forêt en appui de l'IFFORme, à destination des enseignants de Sciences et Vie de la Terre.
- Membre du Comité de pilotage pour la Commémoration du centenaire du Séisme de Provence (1909 – 2009) avec la DIREN, la Région PACA, le Conseil Général 13 et l'Agglopolo Provence et l'Education Nationale – Diverses manifestations durant les mois de mai, juin et juillet 2009.

Alerte :

- La Communauté du Pays d'Aix a constitué un groupement de commande pour la passation d'un marché destiné à la mise en place d'automates d'appels pour l'alerte des populations sur son territoire. La CPA est intervenue en appui des communes pour toute la phase d'étude, d'écriture du cahier des charges et du lancement de l'appel d'offre. La Communauté du Pays d'Aix finance la mise en place de ces systèmes, les communes assurent le financement de la maintenance et des coûts de communication. La mise en place est programmée pour le mois de juin 2009.
- La CPA a passé un marché avec un prestataire de service pour le suivi et l'alerte METEO sur son territoire. Ces alertes et leurs suivis sont assurés par l'Astreinte de la Direction des Risques. Elles sont ensuite diffusées vers les communes, leur permettant ainsi de prendre les postures de sauvegarde qui s'imposent.
- La Direction des Risques assure, pendant la période estivale, une veille radio du réseau Vigie (Dispositif de Prévention des feux de forêts) et tient informées les communes concernées par d'éventuels départs de feu.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Un guide méthodologique et une trame de Plan Communal de Sauvegarde ont été réalisés dès le début de l'année 2005. Ce guide a été transmis à l'ensemble des 34 communes.

Une trame au format numérique a été proposée et communiquée à toutes les communes qui ont souhaité l'appui de la Mission Risques Majeurs.

Le guide et sa méthodologie diffusés, en décembre 2005, par le Ministère de l'Intérieur sont venus renforcer l'aide apportée par la Direction des Risques.

La Direction des Risques intervient directement dans les communes, à leur demande, pour aider à la mise en place du « groupe Projet » nécessaire au lancement du PCS et à son suivi. Elle intervient également pour une aide à l'analyse des anciens plans, dans la mise en place et l'évaluation d'exercices communaux.

AUTRE(S) :

- ☒ Plan de Prévention des Risques : la CPA est associée à l'élaboration des PPR sur son territoire (phase de concertation) notamment pour les PPR Incendies de Forêts et Inondation,
- ☒ La Direction des Risques a mené différentes études concernant les interfaces habitat/massif forestier, face au feu de forêt, afin d'aider les communes dans leurs réflexions sur leurs PLU (analyses en amont d'éventuelles prescription de PPRIF).
- ☒ La Direction des Risques est sollicitée pour avis et conseils sur les Plan Locaux d'Urbanisme et le SCOT (en collaboration les Directions compétentes)

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

- ☒ **Astreinte H24 – 7 jours/7** – 1 cadre de la CPA et 1 cadre de la Direction des Risques en appui – Ces 2 cadres peuvent être joints par GSM et par Télécopie sur leurs portables (numéros dédiés) à la fois par les 34 communes, les services de la CPA, les services de la Préfecture et tout autre service intervenant dans le cadre des secours et de la sauvegarde sur le territoire communautaire.
- ☒ **Elaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)** – en cours de réalisation
- ☒ **La Salle d'Interface et d'Appui à la Gestion Intercommunale de Crise (S.I.A.G.I.C)**
Objectif : Assurer l'interface entre les différents acteurs d'une crise.
 Un équipement dédié à cet objectif est en place depuis fin 2007, au sein de la CPA. Il assure une continuité logique sans interférences entre les Postes de Commandement :
 - Communaux (PCC),
 - Préfectoral (COD - Préfecture)
 - Opérationnel (PCO sapeurs-pompiers sur les lieux même de l'événement).
- ✓ **Un équipement prêt à être déployé H24... réunissant en un même lieu :**
 - Une salle de gestion de la crise,
 - Une salle « réflexion/anticipation »
 - Une salle de presse
 - Une cuisine équipée
 - 10 lignes téléphoniques avec numéros pré - attribués et sélection directe à l'arrivée,
 - 10 systèmes informatiques pré - configurés et dédiés à SIAGIC

- Imprimante laser,
- 2 télécopieurs (1 entrant – 1 sortant)
- 2 lignes téléphoniques (analogiques) en secours.
- 2 écrans LCD pour réception des chaînes TV de la TNT
- 2 vidéo projecteurs + Ecrans,
- Système d'Information Géographique,
- Cartographie des territoires communaux.

Le déploiement est assuré par la **Direction Systèmes d'Informations, Télécommunications et Administration Électronique**, assistée de la **Direction des Risques**.

- Temps nécessaire au déploiement total inférieur à 2 heures,
- Secours électrique de l'ensemble du bâtiment en cours de réalisation.

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

- ☒ **Extranet** : Créer une plate-forme d'information dédiée aux risques majeurs accessibles par les 34 communes
- ☒ **Formation à la gestion de crise** : Dispenser des formations pour les élus et les agents des 34 communes et des services de la Communauté du Pays d'Aix
- ☒ **Retour d'expérience** : Formaliser et organiser le retour d'expérience : capitaliser la mémoire de la gestion des événements inhabituels au travers d'une base de données centralisées au niveau de la Direction des Risques
- ☒ **Information population** : réaliser les maquettes d'affiches officielles sur les risques majeurs.
- ☒ **Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS)** : mieux organiser la mobilisation des moyens de la Communauté du Pays d'Aix, créer une base de données informatisées des moyens de la CPA et des 34 communes (Prospection en cours pour la mise en place d'un outil informatique de gestion du PICS).
- ☒ **Etude pour la mise en place d'un réseau radio de type TETRA** sur l'ensemble du territoire, afin de palier à toute rupture des faisceaux de communication lors d'une crise majeure (Séisme par exemple)
- ☒ **Dotation en téléphones satellites** en attente du déploiement du réseau radio.

CONTACT

NOM et prénom : JAUFFRET Jean Louis

Service/Direction de rattachement : Risques Majeurs / DIRECTION des RISQUES

Fonction : Chef du Service Risques Majeurs

Coordonnées mail : jljauffret@agglo-paysdaix.fr

Coordonnées téléphoniques : 04 88 72 69 06

Date de recueil des informations : 12 févr. 09

« Le contenu de cette fiche ne représente en aucun cas un engagement de la part de la Communauté du Pays d'Aix. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être préalablement autorisée par l'émetteur. »